

Autodétermination : je m'informe, j'explore, je choisis

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

L'autodétermination contribue à une qualité de vie pour la personne et lui permet de faire valoir ses droits comme tout citoyen. C'est un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre quelles que soient les difficultés rencontrées et les capacités dont on dispose grâce à l'adaptation des outils d'accompagnement et de communication. La finalité est d'accéder aux capacités nécessaires à votre pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration de vos choix en tant que personne singulière.

PUBLIC :

Personnes (mineures ou adultes) accompagnées par une structure sociale ou médico-sociale

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

L'autodétermination apparaît aujourd'hui comme un axe majeur des politiques sociales. Pour autant cette notion n'est pas nouvelle et elle fait déjà partie des approches éducatives depuis les années 1970. Elle contribue à une qualité de vie pour la personne et lui permet de faire valoir ses droits comme tout citoyen.

Les lois de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, ou encore celle du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, réaffirment la place majeure de la personne dans son accompagnement. La personne n'est plus seulement au cœur de son accompagnement, elle y participe. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'HAS sur l'autodétermination, la participation et la citoyenneté, parues en 2022 [\[1\]](#), réaffirment la nécessité d'accompagner les personnes pour les amener à apprendre à faire des choix et à en mesurer l'impact. L'environnement de la personne doit être adapté (et adaptable) pour l'amener à devenir actrice de sa vie et à gagner en pouvoir d'agir.

Dans un contexte de transformation en profondeur des modalités de l'intervention sociale et médico-sociale, cette approche s'impose désormais comme une nécessité dans les structures d'accueil et d'accompagnement une plus grande maîtrise de la personne sur son parcours de vie.

Mais l'autodétermination n'est pas innée, ni spontanée. Comprendre ce que veut dire faire un choix, ce que cela implique, connaître ses droits, savoir identifier ses difficultés et ses compétences, les personnes ressources à qui s'adresser, participer : autant d'éléments qui ne peuvent s'acquérir que par un processus d'apprentissage et un accompagnement adapté.

[\[1\]](#) Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) – Autodétermination, participation et citoyenneté », HAS, 5 juillet 2022.

PROGRAMME :

1ère demi-journée :

Test de positionnement

Définition simplifiée de l'autodétermination

L'autodétermination : ce que c'est, ce que ce n'est pas

- L'autodétermination ce n'est pas faire tout ce qu'on veut !
- On peut être autodéterminé mais avoir de l'aide
- Pour choisir, il faut être informé
- Évaluer les risques que l'on prend en faisant des choix
- Savoir ajuster ses choix en fonction des situations, de son environnement, des contraintes...

Réflexion sur mon autodétermination (exercices et discussions) :

- Mises en situation à partir d'exemples concrets : apprendre à se connaître
- Suis-je autodéterminé ? Pourquoi ?
- Comment mon environnement (famille, amis, professionnels) agit sur mon autodétermination ?
- Ai-je envie d'être plus autodéterminé ? Est-ce que cela me fait peur ? Que me faudrait-il pour être plus autodéterminé ?

Objectifs pédagogiques de la première demi-journée :

- Comprendre l'autodétermination



- *Découvrir des exemples concrets*
- *Réfléchir à son degré d'autodétermination*

2ème demi-journée :

Discussion sur la notion de choix et mise en situation

- Qu'est-ce qu'un choix ?
- Quand faisons-nous des choix ?
- Est-ce que je sais faire des choix ?
- Me laisse-t-on faire des choix ?
- Qu'est-ce que je choisis dans mon quotidien ?
- Qu'est-ce que j'aimerais pouvoir choisir ?
- Mise en situation : j'apprends à faire un choix.

Réfléchir mon projet de vie, mes souhaits, mes rêves

- De quoi j'ai envie ?
- Quelles décisions vais-je devoir prendre ?
- Sur quelles personnes ressources je peux m'appuyer ?
- Et si j'échoue... Comment rebondir ?

Objectifs pédagogiques de la deuxième demi-journée :

- *Prendre confiance dans ma capacité à faire des choix*
- *Réfléchir à ce qui me fait envie, mes projets*
- *Définir des objectifs réalisables*
- *Identifier les moyens d'action pour y parvenir*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Travail en groupe et en individuel
- Supports adaptés
- Mises en situation
- Partage entre les participants
- Réveil pédagogique au début de la 2e demi-journée

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz en début de formation pour identifier les connaissances des participants
- Bilan à la fin de la formation

MODALITES D'INSCRIPTION :**FORMATION REALISEE UNIQUEMENT EN INTRA (SUR SITE)**

Contactez-nous par mail (accueil@creai-grand-est.fr) pour réaliser cette formation en intra (ou par téléphone au 03.26.68.35.71)

Tarifs 2024 en formation intra (pour un groupe de 15 personnes maximum) :

- Contribuants au CREAI : 1160€

- [i]Non-contribuants : 1450€[/i]

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51